

GUIDE A L'INTENTION DES ELEVES DE 2EC – 2025-2026

Le règlement du 3 août 2023 de l'École de commerce prévoit que les élèves effectuent, lors de leur 2^{ème} année, un stage pratique extrascolaire de deux semaines au minimum, sous la responsabilité d'un·e professionnel·le qualifié·e. Cette disposition découle directement de règles imposées au niveau suisse pour la reconnaissance des certificats.

Ce stage de deux semaines, accompagné et validé par le gymnase, fait partie des conditions requises pour l'obtention du certificat fédéral de capacité d'employé·e de commerce et de la maturité professionnelle, orientation économie et services.

Tout ou partie du stage se déroule, en principe, au cours du semestre 4. Le gymnase offre une semaine (celle du 8 au 12 juin 2026), l'autre semaine devant être prise durant les vacances scolaires. Il est aussi possible d'effectuer le stage pendant deux semaines du temps hors école, soit pendant les vacances de printemps ou d'été 2026.

Le directeur du gymnase valide le stage, sur la base de deux mandats Konvink, lettre de remerciement établi par l'élève et de l'évaluation globale effectuée par l'entreprise ou l'institution.

Les élèves doivent avoir fait valider ce stage pratique extrascolaire pour être autorisés à se présenter aux examens finals de 3^{ème} année.

Le présent guide s'adresse donc aux élèves de 2^{ème} année de l'École de commerce.

1. Types de stages

Il s'agit d'un stage d'exploration, autrement dit, d'un stage qui favorise un premier contact concret avec le monde du travail. Ce type de stage ne nécessite pas de compétences spécifiques : il est constitué d'une part importante d'observation et de la réalisation de tâches simples.

2. Objectifs

Le stage doit servir au développement de la personnalité, au renforcement de l'autonomie et de la flexibilité personnelle dans le travail et ses différentes techniques.

Il doit aussi permettre de découvrir le monde professionnel, de consolider les compétences personnelles et sociales en vue d'une future insertion professionnelle, d'étayer un choix professionnel et d'en évaluer la pertinence.

3. Cadre général

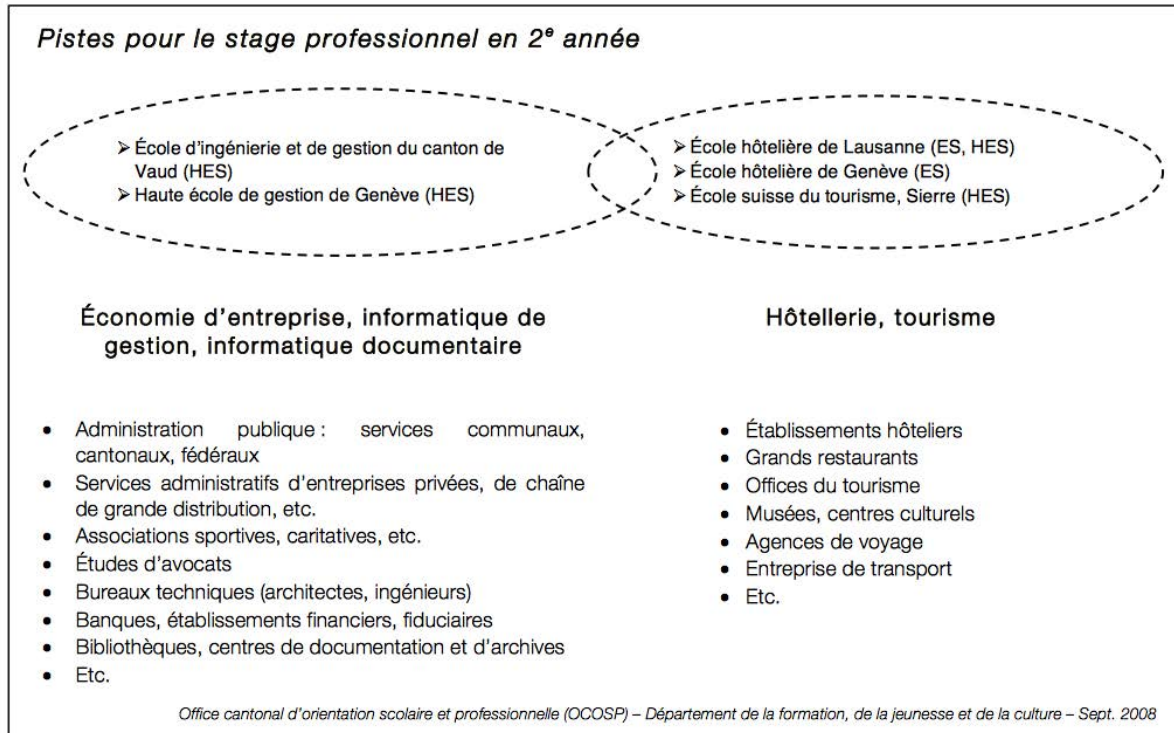
Le stage a lieu pendant la 2^{ème} année sur la période fixée par le gymnase ;

- s'entend sur deux semaines consécutives et s'effectue dans une seule institution ou entreprise ;
- est réalisé dans le domaine commercial (voir point 4) et n'est pas rémunéré ;
- le taux d'occupation est de 100 % ou adapté aux normes de l'entreprise ;
- est évalué par l'institution ou l'entreprise qui accueille le stagiaire sur la base d'une grille d'évaluation.

Dans chaque gymnase, le répondant des stages est à disposition pour toute question relative au stage. Il apprécie les situations particulières et valide le stage.

4. Exemples de stages reconnus

Toutes entreprises ou institutions employant des commerciaux, administrations, compagnies d'assurances, banques, fiduciaires, cabinets d'avocats ou de notaires, agences de voyage, bibliothèques et centres de documentation, réception d'hôtel, etc.



5. Recherche des places de stages – Convention de stage

La recherche d'une place de stage est de la responsabilité de l'élève et s'effectue selon les directives et le calendrier annuel propre au gymnase. En cas de difficultés rencontrées, l'élève s'adresse au répondant des stages du gymnase ou au conseiller en orientation.

Une convention de stage doit confirmer son engagement comme stagiaire et sera transmise au répondant des stages, signée d'un responsable de l'entreprise ou institution.

6. Deux mandats pratiques de Konvink

Le stage est obligatoirement suivi de la réalisation et de la description de deux mandats pratiques sur Konvink, en lien avec les compétences travaillées durant les deux semaines de stage. Une fois complétés, ils doivent être partagés avec Madame Morel directement via la plateforme.

7. Grille d'évaluation du stage

Le stage sera évalué par l'entreprise ou institution sur la base d'une grille d'évaluation.

8. Lettre de remerciement

Il est de la responsabilité de l'élève d'écrire et d'envoyer une lettre de remerciement à l'entreprise de stage après la fin de celui-ci. Une copie de la lettre de remerciement doit être transmise à la répondante des stages au gymnase.

9. Validation finale du stage

La validation finale relève de la compétence du répondant des stages du gymnase. Elle s'appuie sur le respect des principes et des modalités relatifs au stage, sur la grille d'évaluation du stage signée par l'employeur, sur la lettre de remerciement ainsi que sur deux mandats Konvink rédigés par l'élève.

Pour l'obtention des titres visés par la formation en École de commerce, l'élève doit avoir un stage validé.

PROCEDURE ET CALENDRIER A L'ATTENTION DES ELEVES DE 2EC – 2025-2026

1. Période durant laquelle se déroule le stage

Le stage a lieu en 2^e année, en principe durant le semestre 4 et au plus tard pendant les vacances d'été 2026. Le Gymnase offre la semaine du 8 au 12 juin 2026, l'autre semaine devant être prise sur le temps hors école.

2. Répondante du stage

La responsable des stages pour les élèves de l'École de commerce est à disposition pour toute question : Ses coordonnées sont :

Mme Agnieszka Morel
Tél. : 021 338 00 01
E-mail : agnieszka.morel@eduvaud.ch

3. Calendrier et procédure

Dès qu'une place de stage est trouvée, l'élève et l'entreprise complètent la convention de stage, l'élève en conserve une copie et remet l'original au responsable des stages dans son casier ou par mail, au plus tard la semaine suivant sa signature. L'élève remet à l'entreprise les documents :

- Vade-mecum pour les entreprises ;
- Normes à propos des assurances pour les stagiaires.

Durant le stage : l'élève tient un journal de bord où il note toutes les activités effectuées pendant la journée.

Dès que le stage est effectué : l'élève remet :

- A Madame Morel (dans son casier ou par mail) la grille d'évaluation signée par l'entreprise ou l'institution et en conserve une copie ;
- deux mandants Konvink (à partager avec Madame Morel directement via la plateforme) ;
- lettre de remerciement envoyée à l'entreprise de stage (à déposer dans le casier de Madame Morel une copie).

4. Cas particuliers

L'élève qui refait sa 2^e année et dont le stage a été validé est dispensé d'un nouveau stage. Pour cela, il remet une copie du dossier complet à Mme Morel.

Pour avoir le droit de se présenter aux examens de 3^e année, l'élève doit obligatoirement avoir un stage validé.